

8 - SYNTHÈSE DU BILAN DES PAPI 1 ET 2

Sources : Bilan PAPI 1 (2011), Contrat de Rivière du bassin versant du Vidourle : Bilan, évaluation et perspectives (2019)

8.1 - PAPI 1

Pour rappel :

Les PAPI de première génération ont été mis en œuvre en 2003 et 2009 suite aux crues de 1999 et de 2002 notamment dans l'Aude, en Bretagne et dans le Sud Est de la France. Ces PAPI avaient pour objectif d'intervenir de manière globale sur le risque inondation à travers des actions de gestion d'aléa et de réduction de la vulnérabilité du territoire. Ces Programmes ne comprenaient initialement que 5 axes. On rappelle que désormais, les PAPI disposent de 7 axes ainsi qu'un axe de gouvernance.

8.1.1 - Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque par des actions de formation ou d'information

Les DDE du Gard et de l'Hérault ont fait repérer et niveler des marques des plus hautes eaux atteintes par la crue de septembre 2002. Au total l'action « **recensement et pose de repères** » a permis à 24 macarons PHE (validité bonne) et 16 plaques PHE (valeur indicative) d'être posés sur 14 communes du bassin versant (soit 30 sites de pose).

L'EPTB Vidourle a souhaité engager en partenariat avec l'Education Nationale des actions d'animations et de **sensibilisation auprès des scolaires sur la problématique inondation** pour restaurer la conscience du risque et la culture de prévention.

- Au total, ce sont 721 journées de sensibilisation au risque inondation qui ont été organisées, soit près de 17 000 élèves sensibilisés entre 2004 et 2011
- 63 communes du bassin versant du Vidourle ont bénéficié de ces journées

La sensibilisation et **formation** réalisées par le Conseil Général du Gard auprès **des élus et personnels territoriaux** vise à renforcer les connaissances, la culture du risque afin de favoriser la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire.

- 897 personnes (612 élus et 285 agents territoriaux) représentant 201 communes, soit 57% des communes du Gard ont participé à une ou plusieurs journées de formation.
- A l'échelle du bassin versant du Vidourle, on note une bonne participation avec globalement près de 50% des communes qui ont suivi au moins une formation, soit 79 participants pour 22 communes participantes.

La **monographie hydraulique** du bassin versant du Vidourle a permis de :

- Décrire le fonctionnement du bassin, en terme de genèse et de propagation des crues ;
- Etablir un catalogue des crues de référence ;
- Réaliser un guide d'utilisation des indicateurs répartis sur le bassin versant, introduisant des liens et des réflexes d'information entre l'amont et l'aval ;
- Réaliser une étude préalable de définition pour la pose d'échelles limnométriques ;

Ainsi, une typologie des épisodes pluvieux, selon la dynamique de l'épicentre au sein du bassin versant et une typologie des crues ont pu être établies. Par ailleurs, cette étude a mise en avant la nécessité d'équiper le Vidourle d'une station hydrométrique supplémentaire au niveau de l'A9, permettant ainsi de connaître l'ensemble des débits entrant dans le secteur endigué.

Face à la vulnérabilité de l'ensemble du territoire gardois vis à vis du risque inondation, il est apparu pertinent de créer ORIG (**Observatoire du Risque Inondation du département du Gard**) visant à améliorer les connaissances pour renforcer la culture du risque au sein de la population, aider à la programmation des

actions et évaluer l'intervention publique dans ce domaine. De plus, un site internet dédié a été créé en 2006 dans l'objectif d'améliorer la diffusion des connaissances auprès du grand public et des partenaires (via un accès réservé). Ces outils sont administrés par le CD30 sous l'égide d'un comité de pilotage de partenaires signataires de convention.

Afin de toucher un plus large public et compléter son dispositif **d'informations**, le SIAV a créé, conformément au Plan Vidourle 1 une exposition itinérante. Les objectifs visés par cette exposition sont les suivants :

- Informer la population du bassin versant des actions du SIAV
- Sensibiliser tous les publics : adultes et enfants, population originaire du bassin versant et nouveaux arrivants
- Répondre aux questions liées à la prévention des inondations que peut se poser le grand public de façon pédagogique et didactique

8.1.2 - Axe 2 : Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et l'alerte

Les actions menées par le SPC Grand Delta ont porté essentiellement sur la **mise en œuvre d'un serveur WEB** permettant la mise à disposition des données radar auprès des collectivités locales et la mise en place d'une nouvelle station hydrométrique au droit de l'autoroute A9 pour mieux prévoir les débordements sur les digues en 2009. La station de mesure au niveau de l'autoroute A9 a été installée en 2009.

L'axe 3 actuel « Alerte et gestion de crise » ne faisait pas partie des axes des PAPI lors de l'élaboration du PAPI 1. En revanche sous l'axe 2 du PAPI 1 des actions liées aux Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ont été engagées.

Suite aux inondations de septembre 2002 et dans le cadre de l'axe 2 du plan Vidourle, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle a fourni un appui technique pour la **réalisation de PCS** auprès des communes.

Ainsi le bilan du PAPI 1 conclut que 62 communes qui sont engagées dans une démarche PCS :

- 25 PCS approuvés
- 17 PCS finalisés dont 16 dans le cadre d'une démarche intercommunale : PIS de la Communauté de Communes du Pays de Sommières)
- 18 PCS en cours d'élaboration dont 8 PCS dans le cadre d'une démarche intercommunale : PIS de la Communauté de Communes Cévennes Garrigue.
- 1 PCS en préparation : Bragassargues
- 1 PCS en projet : Massillargues-Attuech

Il est toutefois précisé à ce stade, 3 communes couvertes par un PPRI « Vidourle » sont soumises à obligation de PCS et ne se sont pas encore engagées dans la démarche :

- Les communes de Canaules et Argentières et de Saint Nazaire des Gardies (30) couvertes par le PPRI Haut Vidourle (2001) et dont l'extension de périmètre a été prescrite en 2002. Le risque inondation est considéré selon la classification CG30 comme faible.
- La commune de Maressargues (30) est couverte par le PPRI Moyen Vidourle (2008). Le risque inondation est considéré selon la classification CG30 comme faible.

8.1.3 - Axe 3 : Elaboration et amélioration des PPR et des mesures de réduction de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et des activités implantées dans des zones à risques

Il a notamment été prévu de **doter d'un PPRI** 49 communes ce qui assurera une couverture presque totale du bassin versant, ce qui viendra compléter les 2 PPR approuvés soit 22 communes qui devront être étendus respectivement à 20 et 18 communes. Un PPR supplémentaire est prescrit couvrant 11 communes.

Une démarche de **relocalisation** a été initiée notamment à la suite des inondations de septembre 2002.

L'objectif de cette relocalisation par l'acquisition amiable ou l'expropriation est :

- de permettre à des populations résidant dans des zones particulièrement exposées de se réinstaller, dans des conditions économiquement satisfaisantes, en dehors des zones à risques,
- d'assurer la mise en sécurité et la neutralisation durable des sites ainsi libérés de toute occupation humaine.

Les biens concernés sont démolis et plusieurs mesures sont déployées afin d'empêcher la réinstallation toute activité humaine.

Au bilan du PAPI 1, 33 relocalisations ont été réalisées dans le bassin versant du Vidourle pour un montant total de 6 277 027,58 €.

La **modification des pratiques culturelles** a permis durant le PAPI 1 les actions suivantes :

- Adaptation des pratiques culturelles au risque inondation :
 - 17 diagnostics d'exploitation, 9 Contrats d'Agriculture Durable signés, 268 ha concernés
- Les enjeux agricoles et la réduction de la vulnérabilité
 - Mise en place de zones de replis pour les éleveurs camarguais (2006 et 2008), commune de Le Cailar notamment
 - Inventaire et expertise complets des bâtiments agricoles (31 sur le Vidourle)
 - Mise en place de mesures envisagées sur 73 bâtiments.
 - Adoption fin décembre 2009 d'une doctrine d'accompagnement financier du Conseil Général pour la mise en place de ces mesures.
- Prise en compte du volet agricole dans les projets d'aménagements hydrauliques :
 - Sur le bassin versant du Vidourle, les interventions dans ce domaine ont concerné la mise en place d'un protocole d'accord dans l'emprise d'un bassin de rétention (2005), dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement pour la Prévention des Inondations (SDAPI)

Une étude préalable à la **réduction de la vulnérabilité du patrimoine bâti** liée au risque d'inondation sur la Communauté de communes du Pays de Sommières a pour objet :

- d'identifier l'ensemble des enjeux bâtis situés dans le périmètre d'étude (phase 1),
- de définir les mesures de réduction de la vulnérabilité du patrimoine bâti à mettre en œuvre sur ce périmètre (phase 2),
- de définir un programme opérationnel pour la mise en œuvre d'une opération programmée de réduction de la vulnérabilité du patrimoine bâti (phase 3).

Sur la basse vallée, cette action a donné lieu aux 3 études suivantes :

- l'« Etude de la Vulnérabilité Agricole et de l'Habitat Diffus dans la Basse Vallée du Vidourle...dans le cadre de l'étude des digues de second rang- Communes de AIMARGUES, GALLARGUES et LE CAILAR » - Novembre 2008 / EGIS EAU).
- l'« Etude de la Vulnérabilité Agricole et de l'Habitat Diffus dans la Basse Vallée du Vidourle...dans le cadre de l'étude des digues de second rang- Communes de LUNEL et MARSILLARGUES » - Janvier 2010 / EGIS EAU).
- l'« Etude de la Vulnérabilité Agricole et de l'Habitat Diffus dans la Basse Vallée du Vidourle...dans le cadre de l'étude des digues de second rang- Commune de SAINT LAURENT D'AIGOUZE » - En cours de finalisation / EGIS EAU).

Ces études, utilisant strictement la même méthodologie visent à définir un scénario d'aménagement pour la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité et d'y associer un chiffrage. Les mesures s'appliqueront sur les bâtiments d'habitation et les bâtiments agricoles.

8.1.4 - Axe 4 : Action de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées

Afin de définir des **sites de rétention** optimum, le SIAV a initié un schéma d'aménagements d'écrêtement des crues pour une meilleure protection contre les inondations, l'objectif affiché étant la recherche d'un volume important susceptible d'assurer un stockage efficace des crues. Cette étude a donné lieu au Schéma Directeur d'Aménagement pour la Prévention des Inondations (SDAPI) réalisé par ISL en septembre 2004 sous maîtrise d'ouvrage du SMD. De nombreux sites de rétention ont alors été analysés.

Sur ces terrains, ont été réalisés une **zone d'expansion de crues** en amont du pont de la déviation de Sommières ainsi qu'un piège à embâcles, composé de 70 pieux, pour protéger à l'aval les ouvrages lors des crues

8.1.5 - Axe 5 : Amélioration et développement des aménagements collectifs de protection localisés des lieux habités

8.1.5.1 - Les études

Plusieurs études ont été menées dans le cadre du PAPI1 :

- **L'étude Villetelle-La Mer** : l'étude a permis de disposer d'une compréhension du fonctionnement du delta. Des scénarios d'aménagement ont été étudiés qui permettrait de protéger les centres urbains denses (l'essentiel de la population), favoriser l'expansion des crues et les écoulements dans la plaine, et assurer la tenue des digues actuelles
- **L'étude Aléa Inondation à Sommières** : l'étude hydraulique approfondie a été réalisée afin que la ville de Sommières dispose d'une meilleure connaissance des conditions d'écoulement du Vidourle en crue dans la traversée urbaine d'une part, d'une appréciation de l'intérêt d'aménagements visant à réduire le risque inondation d'autre part.
- **Les études hydrologiques des barrages départementaux** : les crues de 2002 ont notamment montré que la crue de projet du barrage de la Rouvière a été dépassée, causant un déversement sur tout le linéaire de contournement ainsi que le débouillage des karts au niveau de ses culées. Ainsi l'importance de cette crue a montré la nécessité de reprendre des études hydrologiques des 6 barrages départementaux (dont les 3 sur le bassin versant du Vidourle), dans l'objectif de confirmer leur dimensionnement face aux inondations. Le résultat de ces études montrent que des travaux de sécurisation du barrage de La Rouvière sont nécessaires :
 - démolition partielle de la passerelle existante afin d'améliorer l'écoulement sur le déversoir de sécurité et de limiter le risque d'embâcles en période de crue ;
 - construction d'une nouvelle passerelle afin de maintenir un accès extérieur en rive droite en période d'exploitation normale ;
 - consolidation des appuis aval afin d'éviter les érosions en cas de crue forte.
- **Les dossiers Loi sur l'eau et étude d'impact : Aménagement des digues de premier rang et des zones de surverse Lunel, Gallargues-Le-Montueux, Saint Laurent d'Aigouze** : Ces études ont été réalisées en vue de l'obtention de l'autorisation de réalisation des aménagements des digues de premier rang et d'aménagement des zones de surverse.

8.1.5.2 - Les travaux

Plusieurs travaux de confortement de digue et de création des zones déversantes sur les ouvrages :

- **La digue classée B de Lunel**, soit 1,9 km de digues traités en 2009 où 4 principes ont été retenus :

- Confortement et élargissement de la digue existante en place
- Confortement par la construction de la digue en retrait (recul) par rapport à la digue existante
- Création d'une zone déversante en amont du projet avec destruction de l'ancien déversoir situé sur la partie aval du tronçon
- Ressuyage par augmentation de la capacité de la station de pompage existante

Les objectifs majeurs de ces travaux sont :

- la protection des personnes (25 000 personnes), des biens et la sécurisation des digues urbaines.
- la protection contre toute surverse (entraînant des risques de brèches) pour une crue de 3000 m³/s au niveau du pont de l'A9.

■ **La digue classée B de Saint Laurent d'Aigouze**, soit 3,2 km de digues traités en 2008 ;

- Confortement par maintien en place de la digue
- Confortement par la construction de la digue en retrait (recul) par rapport à la digue existante

Le traitement de la totalité du linéaire par les différentes techniques ainsi que les acquisitions foncières et les diverses études ont représenté un investissement total de 5 202 600 euros TTC.

Les objectifs majeurs de ces travaux sont :

- la protection des personnes, des biens et la sécurisation des digues urbaines.
- la protection contre toute surverse (entraînant des risques de brèches) pour une crue de 3000 m³/s au niveau du pont de l'A9.

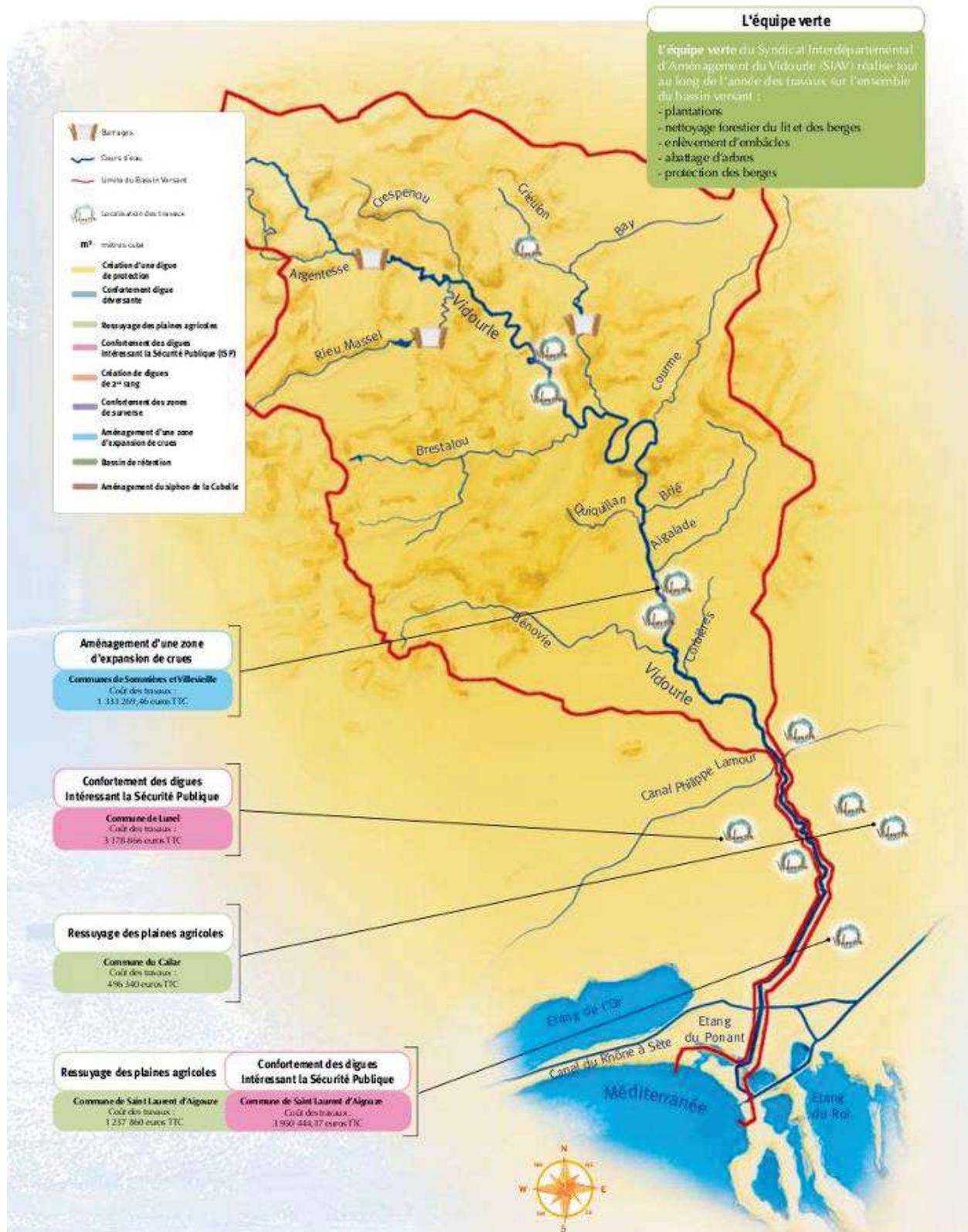
La digue de Gallargues Le Montueux dont l'objectif est de renforcer les points bas existants afin qu'ils supportent au mieux la surverse en conservant la côte NGF actuelle (Nivellement Général de la France, repère altimétrique) de la digue en place. Plusieurs principes de confortement ont donc été retenus en fonction des tronçons :

- Recul de la digue (démontage de la digue existante et reconstruction en retrait).
- Poutre de calage en béton sur la crête complétée de Matelas Reno et Gabions.
 - Les gabions : Boîtes cubiques liées les unes aux autres, composées de grillages métalliques souples et remplies de matériaux minéraux. Cette technique de protection est particulièrement efficace à très long terme pour le contrôle de l'érosion et contre l'action de l'eau.
 - Les matelas Réno : Les talus de la digue déversante ont été renforcés par la pose de matelas, structures métalliques remplies de matériaux minéraux, et liées les unes aux autres techniques moins épaisse que les gabions, elle permet une meilleure adaptabilité aux caractéristiques du terrain naturel.
- Enrochements libres et bétonnés.
- Mise en place de géogrille bituminée sur le talus.

Enfin des travaux ont également été menés sur le **ressuyage de la plaine** en 2007. Ces travaux visaient à faciliter l'évacuation des eaux s'accumulant au niveau des points bas de la plaine de la basse vallée du Vidourle. Par exemple, les eaux qui viennent « buter » contre les digues du Vistre ne peuvent les franchir que lorsque le plan d'eau ainsi créé en amont atteint la côte de 2 mètres NGF. Ainsi une action a été menée par le SIAV pour financer les travaux de ressuyage des terres agricoles sur le Vistre, avec la pose d'une station de pompage ou vis d'Archimède et d'un jeu de martelières. Ces travaux ont porté sur les communes du Cailar et de Saint Laurent d'Aigouze.

De même en rive droite, une étude a été menée sur Lunel et Marsillargues et a donné lieu à un diagnostic des ouvrages existants ainsi que des propositions d'aménagements.

FIGURE 111 : SYNTHÈSE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN AXE 4 ET 5 DU PAPI 1 (SOURCE : BILAN PAPI 1)



8.2 - PAPI 2

Pour rappel, le présent chapitre a pour objectif de synthèse le bilan du PAPI 2 complet, labellisé le 12 juillet 2012 par la CMI. Il s'étend sur la période 2012-2020 suite à 2 avenants :

- 1^{er} avenant (signé en 2017) modifie l'échéance à fin 2018 afin de tenir compte des évolutions réglementaires de la GEMAPI, l'ajout d'actions, la poursuite des études rive droite.

- 2^{ème} avenant (signé le 29 juillet 2019) : prolongation jusqu'à fin 2020 dont l'objectif est de permettre la continuité des actions engagées, finaliser les études en cours (de l'avenant 1 notamment) et continuer le processus de concertation sur les grands projets d'aménagements prévus au PAPI 3.

8.2.1 - Etat d'avancement des actions

Ce PAPI 2 fait état de 31 actions réparties selon les 7 axes. A l'échéance fin 2018 : 87% des actions sont en cours ou réalisées sur le territoire. Cela représente 23 actions en cours et 4 finalisées. Ces actions sont réparties homogènement dans tous les axes du PAPI sauf l'axe 2 qui a été suspendu. La répartition est la suivante :

- Axe 1 : 7 actions dont 1 réalisée et 5 engagées (soit 86%)
- Axe 2 : 1 action, 0 engagée
- Axe 3 : 1 actions, 100% engagée
- Axe 4 : 2 actions, toutes deux engagées (100%)
- Axe 5 : 6 actions, réalisées ou engagées (100%)
- Axe 6 : 4 actions, 2 toutes ou parties réalisées et 2 engagées,
- Axe 7 : 10 actions (il s'agit de l'axe comptabilise le plus d'actions), 8 engagées soit 80%.

8.2.1.1 - Axe 0

L'équipe de l'EPTB Vidourle (pôles administratif et technique) a été mobilisée pour assurer le suivi du PAPI et être le porteur de nombreuses actions.

Le nombre d'Equivalent Temps Plein pris en compte par les partenaires financiers a varié en fonction des années. Le financement BOP 181 a été complété par soit par des subventions de la région, soit par des fonds européens FEDER et soit par le SMD.

8.2.1.2 - Axe 1

■ Action 1.0

L'Etat a produit une cartographique relative au TRI dans le cadre de la Directive Inondation en exploitant la totalité des documents existants à ce sujet. Cette prestation complémentaire avait pour objectif de déterminer l'emprise de la zone inondable, action nommée « **détermination des zones inondables et des dommages susceptibles d'être causés par les inondations** » (action 1.0) dans le PAPI 2. Cette action a notamment permis d'approfondir les connaissances sur l'emprise des zones inondables dans la basse vallée du Vidourle.

- ▶ Cette action a été finalisée en début du PAPI 2. Elle ne nécessite pas d'action complémentaire dans le cadre du PAPI 3.

■ Action 1.1

Concernant **la pose des repères de crues** : les recensements ont permis de mettre en évidence les potentiels sites de poses. Suite à l'approbation de ces derniers, plusieurs repères de crues ont d'ores et déjà été posés dans le cadre du PAPI 2 (40 repères). Pour rappel, 3 panneaux explicatifs (information pédagogique) avaient été posés afin d'accompagner ces repères dans le cadre du PAPI 1.

Le PAPI 2 a prolongé cette action dans l'objectif d'ajouter des repères de crues supplémentaires et ainsi améliorer la culture du risque. Ainsi 53 repères supplémentaires vont être posés avant le dépôt du PAPI 3. Ils seront associés à un panneau explicatif: sur les sites fréquentés et / ou touristique (répartis sur 19 communes dans les sites les plus fréquentés / touristiques).

- ▶ Cette action est en cours sur le bassin versant du Vidourle. En effet, 53 repères supplémentaires seront posés dans l'été. Certains seront accompagnés de panneaux explicatifs. Compte tenu du

nombre de repères déjà posés, cette action ne nécessite pas d'actions complémentaires dans le cadre du PAPI 3 (sauf si de nouvelles crues exceptionnelles ont lieu durant la période du PAPI 3). En revanche, il serait intéressant de mettre en valeur ces repères de crue et les panneaux explicatifs : par la diffusion de leur existence et leur position via plusieurs moyens de communication. Cette action viserait à améliorer la connaissance, la conscience et la mémoire du risque.

■ Action 1.2

Les actions de sensibilisation (auprès des établissements scolaires) sont des actions reconduites chaque année depuis 2005 (PAPI 1), poursuivies dans le PAPI 2. A fin 2020, près de 1 556 animations, soit 36 736 élèves ont pu être sensibilisés par le biais de différents supports pédagogiques. On compte près de 110 à 130 animations par an et 70 transports par site par an. L'action a cependant été impactée par la crise sanitaire en 2020 comptabilisant ainsi que 54 animations au lieu de 120 prévues.

L'opération comprend également le développement des outils pédagogiques (refonte des carnets d'animation, création d'une nouvelle animation Vidourle/Etang du Ponant, magnets « Consignes de sécurité », panneau « Cycle cévenol »).

- ▶ Cette action est en cours et est renouvelée annuellement. Compte tenu de son succès et du fait que les scolaires restent le meilleur vecteur d'informations auprès du grand public, cette action est à continuer auprès des établissements scolaires actuels dans le cadre du PAPI 3. Avec la création d'un nouveau lycée sur la commune de Sommières et dans une volonté de continuité de cette action tout au long du parcours scolaire, il serait pertinent en lien avec les programmes de l'Education Nationale, d'étendre cette action aux lycées (Sommières et Lunel) dans le cadre du PAPI 3.

■ Action 1.3

Cette action porte sur la **formation des élus et des personnels techniques** sur des thématiques en lien avec le risque inondation. Ces formations sont assurées grâce à un partenariat par le Département du Gard (en régie). Depuis 2013, ce sont près de 33 communes et 1 Communauté de Communes, soit 90 élus et personnels techniques qui ont assisté à ces échanges. Pour rappel, ces journées sont organisées par thématique selon 2 cycles de formation :

- Cycle Risque inondation : fonctionnement des cours d'eau et prévention des risques/Politique de prévention du risque inondation/Urbanisme et prévention des inondations/assurance et financement post-inondation
- Cycle Plan Communal de Sauvegarde : PCS, outils d'anticipation hydrométéorologiques, Mise à jour et Réserve Communale de Sécurité Civile.

4 demi-journées d'information sur la mise à jour des PCS ont été organisées sur le département du Gard afin de sensibiliser les élus des communes dotées de PCS à leur nécessaire appropriation et mise à jour. Elles ont pu être menées en 2014. On note que cette action connaît un réel succès en termes de nombre de participants et de leur satisfaction. Toutefois en 2020, compte tenu du contexte électoral et de la pandémie, ces dernières n'ont pas pu être réalisées.

- ▶ Cette action est en cours et est renouvelée annuellement. Compte tenu du renouvellement des élus et du personnel technique, il serait intéressant de poursuivre cette action dans le cadre du PAPI 3. L'objectif est de faire perdurer la connaissance et la conscience du risque afin que des actions concrètes et cohérentes puissent être à terme mises en œuvre et validées par les acteurs locaux.

■ Action 1.4

L'action portant sur l'**observatoire du risque** (sondage sur la culture du risque, développement d'indicateurs, cartographie dynamique, étude sur la population en zone inondable) a été engagée par le Département du Gard. Dans ce cadre, un sondage sur un échantillon représentatif des habitants du bassin versant du Vidourle a été réalisé. L'objectif de ce sondage était de constater la perception du risque inondation et de l'action publique conduite pour le réduire.

Cet Observatoire du risque a été amélioré durant toute la durée du PAPI 2 notamment par le biais de l'ajout de nouveaux indicateurs (réalisation de DICRIM, sinistralité des communes, établissement de santé en zone inondable, entreprise en zone inondable, information sur la prévision des crues à l'échelle communale, prise en compte dans les PCS des informations hydrométéorologiques, hôtellerie de plein air en zone inondable). Ils sont mis à jour annuellement et un Comité de Pilotage se regroupe régulièrement à ce sujet.

Le site internet a été refondu en 2020 afin d'être plus attractif et faciliter la navigation. De nouvelles fonctionnalités ont été mises en œuvre : vidéo des bons comportements, quizz, cartographie dynamique...

Une cartographie en ligne présente plusieurs rendus cartographiques tels que les évolutions de PPRI par exemple.

- ▶ Cette action est à poursuivre dans le cadre du PAPI 3 afin de pérenniser cet outil de connaissance d'évaluation, de communication et de sensibilisation sur les inondations. Son fonctionnement est donc à maintenir et les indicateurs à actualiser ou à ajouter si nécessaire.

■ Action 1.5

Une autre action portant sur **les DICRIM** a été engagée. L'objectif fixé est de réaliser les DICRIM sur les communes n'en ayant pas bien que fortement vulnérable au risque inondation

Sur le bassin versant du Vidourle, une grande majorité des communes disposant d'un PCS disposent d'un DICRIM (principalement déployé durant l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde et/ou en régie). Les communes ne disposant pas d'un DICRIM sont généralement celles non couvertes par un PPRI et ne disposant pas d'un PCS. On note que plusieurs DICRIM ont été réalisés et/ou mis à jour dans le cadre du PAPI 2 (une vingtaine).

De plus, dans cette optique et dans le cadre du groupe de travail « GERI DICRIM », un vade-mecum a été élaboré à destination des communes afin de les aider à élaborer leur DICRIM. L'EPTB Vidourle peut apporter un appui technique.

Au 31 décembre 2020, 56 communes disposent de ce document, 1 en cours, 4 l'envisagent et 34 ne semblent pas disposer de ce document.

- ▶ Dans le cadre du PAPI 3, il sera impératif de cibler les communes ne disposant pas de ce document afin de les inclure dans une action reconduite sur l'élaboration, la révision et la diffusion du DICRIM. La priorité sera fixée aux communes dont le PPRI est futurement prévu.

■ Action 1.6

Enfin l'action portant sur **la culture du risque et la communication** a, en partie, été engagée en 2019, notamment dans le cadre des projets rive droite et rive gauche de la basse vallée du Vidourle et dans le cadre du Projet d'intérêt Communal de Sommières (plaquette du grand public).

Ainsi, ce sont deux plaquettes qui ont été diffusées dans la basse vallée du Vidourle en 2019 (16 190 plaquettes distribuées) et en 2020 (14 200).

- ▶ Cette action est à continuer dans le cadre du PAPI 3. En effet, les échanges avec les élus ont montré que l'arrivée de nouveaux arrivants et les turn-over dans les communes étaient importants. Ainsi l'information, la communication et la sensibilisation du grand public étant des axes privilégiés permettant de réduire le risque sur le territoire, il semble intéressant de reconduire cette action.

8.2.1.3 - Axe 2

■ Action 2.1

L'action portant sur **l'amélioration de la mise en vigilance des communes** (retour d'expérience de l'utilisation de l'APIC), n'a pas été engagée à ce jour. Cette action d'animation bien que démarrée en début de PAPI avec un accompagnement par le Département du Gard au déploiement des outils tels que l'Avvertissement Pluie Intense à l'échelle Communale (APIC) de Météo France puis Vigicrue Flash, s'est vue être réduite faute de

moyens humains. Les démarches gardoises de développement d'outils innovants en matière de dispositif de surveillance ont été progressivement arrêtées du fait de la mise en place des solutions nationales.

Ainsi, au moins 51 communes gardoises et héraultaises utiliseraient le service d'avertissement des pluies intenses et 7 communes disposent de l'outil Vigicrues Flash (4 dans le Gard et 3 dans l'Hérault).

- ▶ Pour rappel, cette action a été annulée car cette thématique a été reprise dans une mission du SCHAPI et nécessite désormais l'obligation de mise en concurrence, remettant en cause le partenariat avec Météo France. Ainsi, cette action ne sera pas rétablie dans le PAPI 3. Cependant, il est nécessaire dans le PAPI 3 de poursuivre et mettre en œuvre des outils permettant d'améliorer la prévision, la prévention et l'alerte en cas d'évènements météorologiques.

8.2.1.4 - Axe 3

■ Action 3.1

Engagée dès le PAPI 1, cette action a été prolongée et engagée durant le PAPI 2. Au 31 décembre 2020, 69 communes disposent d'un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) réalisés (parfois en révision) ou se sont engagées dans cette démarche. En revanche, seules 46 des 95 ont disposent d'un PCS réalisé ou révisé depuis moins de 5 ans. Au moins 24 PCS seraient donc à réviser. 5 communes ne disposent pas de ce document alors qu'il est obligatoire. De plus, il sera important de prendre en compte la future approbation du PPRI de la Haute Vallée. Ainsi, 8 communes seraient concernées par le besoin de réalisation leur PCS.

Par ailleurs, dans le cadre du groupe de travail « GERI PCS », un vade-mecum a été élaboré à destination des communes afin de les aider à mettre à jour ou à réviser leur PCS. L'EPTB Vidourle peut apporter un appui technique.

Enfin, afin de tester l'opérationnalité des PCS, le Service Départemental d'Incendie et de Secours a développé une méthode pour réaliser des exercices de mises en situation relatives aux Plans Communaux de Sauvegarde qui sont rapides à mettre œuvre et qui ne nécessitent que peu de moyens. Elle a été testée avec la commune d'Orthoux Sérignac Quilhan, réalisée par le CD30 et le SDIS.

- ▶ A l'issue du PAPI 2, 5 communes disposant d'un PPRI ne semblent toujours disposer d'un PCS, ce à quoi viennent s'ajouter : les PCS nécessitant une révision et ceux à prévoir dans le cadre du futur PPRI. Ainsi, il est obligatoire de disposer d'une action relative à ce plan opérationnel : cette action est donc à programmer dans le PAPI 3.

8.2.1.5 - Axe 4

■ Action 4.1

Cette action portait sur la continuité de **réalisation des PPRI sur le bassin versant du Vidourle** notamment : le PPRI de la Bénovie et le PPRI du Haut Vidourle. Il est rappelé qu'à ce jour :

- 74 communes du bassin versant du Vidourle sont couvertes par un PPRI approuvé.
- 1 en cours d'élaboration (PPRI Aigues Mortes) ;
- 1 prescrit non approuvé (Hérault – Rieutord) ;
- 1 annulé (PPRI Lunel).

Le PPRI de la Bénovie a été approuvé entre juin et juillet 2016 en porte sur 12 communes de l'Hérault. Les communes ont été informées par l'EPTB Vidourle de l'aide qu'il est possible de leur apporter dans le cadre de la mise en œuvre des obligations imposées par le PPRI.

La réalisation du PPRI Haut-Vidourle est en cours concernant l'action sur l'élaboration (y compris levés topographiques, définition de l'aléa...).

- ▶ La poursuite de l'élaboration des PPRI et leur approbation devront être prévues dans le PAPI 3. On note que cette action aura une incidence sur la mise en œuvre des mesures de prévention, de

protection et de sauvegarde (information biennale du public, élaboration d'un PCS, d'un Schéma d'assainissement pluvial, pose de repères de crues, mesures de mitigation sur les biens existants..).

■ Action 4.2

Concernant les **études portant sur l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme** : 5 études ont été menées durant le PAPI 2 soit sur 18 communes. Elles ont concerné les communes de Saint Jean de Serres, Logrian-Florian, Quissac, Saint Hippolyte du Fort et le bassin versant de la Bénovie (14 communes).. La majorité de ces études ont été finalisées courant 2020 (toutes ou partie des phases).

- ▶ Cette action est terminée ou en cours de finalisation sur certains secteurs. On note toutefois que des études de zonage complémentaires devront être prévues dans le cadre du PAPI 3 afin de compléter la connaissance de l'aléa, le recensement des enjeux et l'identification des secteurs problématiques avec suggestion d'aménagements. En effet, l'aléa ruissellement urbain reste l'aléa le moins connu sur le territoire du bassin versant du Vidourle. Plusieurs communes ont d'ores et déjà été ciblées à ce titre : Aimargues, Aubais, Aujargues, Canaules et Argentières, Durfort Saint Martin de Sossenac, Gallargues le Montueux, Junas, Pompignan, Salinelles.

8.2.1.6 - Axe 5

■ Action 5.1

La commune d'Aimargues a fait réaliser des diagnostics sur 24 bâtiments publics. La première tranche de travaux a été réalisée et concerne les 3 écoles de la commune.

- ▶ Cette action est terminée (en 2020).

■ Action 5.2

L'opération Alabri en Pays de Sommières, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, sur 9 communes concernées par les obligations du PPRi Moyen-Vidourle (animation et travaux chez les particuliers : 222 autodiagnostic réalisés, 55 dossiers financés), est terminée.

En outre, durant ce PAPI, les services de l'Etat ont sollicité l'EPTB Vidourle pour répondre à une demande de délocalisation de la part de riverains, propriétaires d'une maison située en bordure du Vidourle sur la commune de Gallargues Le Montueux. L'étude préalable à une acquisition amiable par la commune de cette habitation en vue de sa démolition a été réalisée en 2020 et a démontré la nécessité de délocaliser cette habitation. La démolition est prévue pour le deuxième semestre 2021.

- ▶ Cette action est terminée.

■ Actions 5.1 / 5.2 / 5.3 / 5.4

Dans le cadre du nouveau projet de sécurisation de la rive droite, des **diagnostics de réduction de la vulnérabilité** (réalisés en 2009, puis en 2017) sont en cours d'actualisation et de compléments afin de prendre en compte les impacts hydrauliques du nouveau projet sur les bâtiments publics, l'habitat, les activités agricoles

- ▶ Cette action est en cours.

■ Action 5.5

La **délocalisation** de certains enjeux a été engagée sur plusieurs communes (3 maisons à Aubais, 3 maisons à Gallargues le Montueux, 1 maison à Sommières et 1 maison à Vic le Fesq).

Cette action a été complétée par la nécessité de délocalisation d'une habitation supplémentaire sur la commune de Gallargues le Montueux : l'étude préalable a été menée en 2020. Sa destruction est prévue courant 2021.

- ▶ A ce jour, cette action n'est pas terminée. Les expropriations sont en cours ou à venir. Aucun bien supplémentaire nécessitant une délocalisation n'a été identifié sur le bassin versant du Vidourle.

■ Action 5.6

Les études spécifiques au **ressuyage de la plaine Lunel / Marsillargues** ont été engagées dans le cadre du PSR (Plan de Submersion Marine) rive droite, labellisé en avril 2015 par la Commission Mixte Inondations (CMI) : l'enquête publique s'est déroulée du 16 novembre 2015 au 5 janvier 2016. Bien que la commission d'enquête ait reconnu l'intérêt du projet en donnant un avis favorable assorti de réserves au projet Loi sur l'Eau, la DIG, la DUP et l'enquête parcellaire n'ont pas obtenu d'avis favorable (cf. infra VII.3, 4 et 5).

- ▶ Des études complémentaires ont donc été menées (et ont par ailleurs abouti à de nouvelles actions du PAPI 2 suite à l'avenant 2). Ces études complémentaires sont en cours et ont permis de déboucher sur un nouveau projet issu d'une large concertation. Les travaux seront réalisés dans le cadre du PAPI 3.

8.2.1.7 - Axe 6

■ Action 6.1

Il ressort de **l'étude de faisabilité des 9 bassins de rétention**, l'abandon du projet suite à une forte réticence sur le terrain. Une réflexion continue d'être menée sur la commune de Sommières afin de compenser cette action sur le ralentissement des écoulements et la réduction du risque plus généralement.

- ▶ Cette action a été finalisée. Néanmoins, afin de poursuivre la réflexion sur le ralentissement des écoulements et apporter des éléments techniques préparatoires à l'élaboration du PAPI 3, il a été décidé d'engager une étude complémentaire (action 6.5) afin de proposer des actions de réduction du risque inondation sur la commune de Sommières, en prenant en compte les résultats de l'étude de faisabilité.

■ Action 6.2

L'action 6.2 (**travaux du bassin de rétention de Garonnette à Quissac**) s'est déroulée entre 2015 et 2019. Ils correspondent au bassin de rétention, avec d'une station de mesure, sécurisation du site, raccordement du fossé « Chemin de Campagne », évacuation de matériaux, mesures compensatoires –(plantations, créations de noues-)). Un suivi environnemental est en cours.

- ▶ Cette action est en cours de finalisation : le suivi environnemental est encore en cours.

■ Actions 6.3 / 6.4

Les études de danger des barrages (Conqueyrac, Ceyrac et la Rouvière) correspondant à l'action 6.3 ont été menées en début de PAPI 2. Ces études ont été réalisées par le Conseil Départemental du Gard, le propriétaire et le gestionnaire des ouvrages. On note également que l'action 6.4 (associée à l'action 6.3) portant sur la sécurisation du barrage de la Rouvière a été réalisée.

- ▶ Ces actions ont été menées à bien durant le PAPI 2. On note cependant que suite à des échanges avec le Conseil Départemental du Gard une fiche action sur l'actualisation des EDD des barrages sera à prévoir.

■ Actions 6.5

L'action « **étude globale d'intérêt commune pour la diminution du risque inondation de la ville de Sommières** » a été rajoutée dans le cadre de l'avenant 2 du PAPI 2. Elle fait suite à l'étude de faisabilité (action 6.1) menée dans l'optique de poursuivre la réflexion sur le ralentissement des écoulements. Cette étude est actuellement en cours et s'articule sur plusieurs axes :

- Etude de la diminution de vulnérabilité des bâtiments publics, qu'ils soient privés ou à vocation économique pour déboucher sur des propositions d'aménagements et d'équipements du bâti,
 - Etude de l'incidence hydraulique d'un recalibrage environnemental du lit du Vidourle à l'aval du pont Tibère à Sommières
 - Identification précise des verrous hydrauliques existants intra-muros pour la mise en place d'aménagements spécifiques ou la définition d'une politique foncière à l'échelle communale.
 - Recherche de zone de rétention des eaux sur la moyenne et haute vallée et l'évaluation de l'impact de ses aménagements sur les hauteurs d'eau dans la ville de Sommières (reprise et complément des études existantes).
- ▶ Selon les résultats de l'étude en cours, des études et travaux seront inscrits dans le cadre du PAPI 3 afin d'améliorer la circulation de l'eau dans Sommières.

8.2.1.8 - Axe 7

8 des 10 actions proposées dans l'axe 7 ont d'ores et déjà été engagées :

■ Action 7.1

Cette action portait sur les travaux de confortement de **la digue de 1^{er} rang et des zones de surverse sur la commune d'Aimargues**. Cette action était sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vidourle.

- ▶ Les travaux sont achevés sur la commune d'Aimargues et l'étude de projet portant sur les mesures compensatoires sur le secteur de Pitot à Gallargues-Le-Montueux est terminée. Les travaux sont terminés.

■ Action 7.2

Cette action correspond au **confortement des digues de 1^{er} rang sur les communes de Marsillargues et de Saint Laurent d'Aigouze**.

- ▶ Cette action a été différée car non réalisée dans le cadre du PAPI 2 compte tenu de l'avancée des études complémentaires et du projet rive droite. On note que la finalisation des études sur la zone amont permettra une révision du projet de définition des aménagements complémentaires sur la zone aval (à prévoir dans le cadre du PAPI 3). Ce projet sera soumis à enquête publique en 2022.

■ Actions 7.3 / 7.4 / 7.5

L'EPTB Vidourle a obtenu, en avril 2015, la labellisation PSR pour ces **3 actions de confortement et de création d'ouvrages d'endiguement sur la rive droite du Vidourle**. L'ensemble du projet (auquel il faut ajouter l'action 5.6) a fait l'objet d'une enquête publique du 16 novembre 2015 au 5 janvier 2016.

Bien que la commission d'enquête ait reconnu l'intérêt du projet en donnant un avis favorable assorti de réserves au projet Loi sur l'Eau, la DIG, la DUP et l'enquête parcellaire n'ont pas obtenu d'avis favorable. L'EPTB Vidourle a, de ce fait, retiré le dossier et va lancer des études complémentaires afin de reprendre l'ensemble du projet et d'étudier plusieurs scénarii d'aménagement permettant d'aboutir à un projet issu d'une large concertation.

Ainsi, lors du comité syndical du 29 mars 2016 à Lunel, 2 comités ont été créés : un comité technique et un comité consultatif qui seront réunis autant de fois que nécessaire avant (élaboration du cahier des charges) et pendant le déroulement des études (validation des différentes étapes et scénarios d'aménagement).

Ces actions 7.4 et 7.5 sont relatives aux **digues de 2nd rang sur la commune de Lunel et de Marsillargues**.

- ▶ Cette action est actuellement en cours : le choix et l'adoption du projet définitif ont été retenus par le COPIL et validés en comité syndical en mars 2019. Les aspects règlementaires et la réalisation d'une étude naturaliste afin de prendre en compte les incidences environnementales du projet sont en cours. L'analyse de l'incidence du projet Rive droite sur la rive gauche est également en cours. Les actions sur les digues de 2nd rang sont, quant à elles, également en cours.

■ Actions 7.6 et 7.8

Ces actions portent sur la **création des digues de second rang sur Aimargues et Gallargues-Le-Montueux**. Le tracé de la digue de second rang de Gallargues Le Montueux a été validé ; en revanche, le tracé de la digue de second d'Aimargues a été validé pour l'heure que dans sa partie nord ; dans sa partie la plus en aval (au sud de la voie ferrée), le tracé a fait l'objet d'une modélisation complémentaire ; ainsi, 2 scénarii sont à l'étude : un tracé proche du secteur urbain et un tracé avec décalage de la digue qui n'entraîne pas d'incidence hydraulique à l'aval. L'ensemble du projet d'aménagement de la rive gauche fait l'objet d'une AMC positive.

▶ Ces actions sont toujours en cours car certains tracés sont en cours de discussion.

■ Actions 7.7

Cette action consiste en la **création d'une digue de 2nd rang sur la commune du Cailar**. Elle portait essentiellement sur de la concertation en vue de sa réalisation. Pour rappel, cette action avait été rajoutée via l'avenant 1.

L'EPTB Vidourle, l'ETPB Vistre Vistrenque et Nîmes Métropole se sont rencontrés en octobre 2020 afin de discuter de leurs projets en cours et à venir respectifs sur le périmètre d'intervention commun (notamment la commune du Cailar) et de l'échange des données topographiques et hydrauliques existantes.

Il a été notamment décidé d'un projet de convention de partenariat entre les 2 EPTB dans le cadre de l'étude hydraulique qui est lancée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vistre Vistrenque.

▶ Il a été envisagé la rédaction d'une fiche commune dans les PAPI 3 pour une étude de dimensionnement des digues du Cailar qui devrait également permettre d'identifier, en lien avec la GEMAPI, les maîtres d'ouvrages les plus opportuns pour les ouvrages envisagés.

■ Actions 7.9 et 7.10

Conformément à la réglementation (décrets 2007 et 2015) et aux recommandations de la Commission Mixte Inondations, l'EPTB Vidourle a confié la visite technique des ouvrages ainsi que la rédaction des consignes écrites des communes concernées à deux bureaux d'études.

Les études de dangers ainsi que de **définition du système endigué** (au sens du décret 2017) sur l'ensemble de la basse vallée du Vidourle ont été réalisées. Le dossier de déclaration du système d'endiguement a été déposé auprès des services de l'Etat et est en cours d'instruction.

Par ailleurs, l'EPTB Vidourle a mis en place un système d'astreintes des agents techniques en cas de vigilance orange. Le rôle des agents placés en astreinte est le suivi hydrométéorologique et le relais avec les équipes communales terrain. Dans ce cadre, l'EPTB Vidourle organise dans les communes de la basse vallée (secteur endigué) de manière périodique depuis 2016 des réunions d'information sur le fonctionnement et la gestion en crue du Vidourle afin de sensibiliser les différents acteurs impliqués dans la gestion de crise.

De plus, en tant que gestionnaire, l'EPTB Vidourle réalise l'entretien annuel des digues (débroussaillage, travaux d'entretien et de réparation ponctuelle), les rapports de surveillance et les visites techniques approfondies. Dans le cadre de cet entretien, il est programmé en fonds propres (emprunt) 850 000 € HT de travaux sur les zones dégradées par des terriers ainsi que des études sur les ouvrages traversants afin de limiter les risques d'infiltrations d'eau en période de crues. Ces travaux sont en cours.

L'EPTB Vidourle a également réalisé la pose de points kilométriques sur les digues afin de mieux identifier la localisation des désordres à l'échelle de l'ensemble de la zone endiguée. Cette action permettra de faciliter les actions d'entretien courant et les éventuels désordres pendant les crues (meilleur relais entre l'EPTB Vidourle, les équipes communales terrain et les services de secours), et à ce titre contribuer à la sécurité des agents sur le terrain.

Enfin, la réalisation d'un **exercice de gestion de crise sur le secteur endigué** afin de tester le dispositif d'astreintes mis en place en lien avec les Plans Communaux de Sauvegarde des communes concernées est actuellement en préparation. Il devrait être réalisé à la rentrée 2021.

- ▶ Pour rappel ces actions ne sont pas financées dans le cadre du PAPI. Toutefois ces actions ont été menées à bien par le débroussaillage des ouvrages de protection et des visites techniques d'ouvrages hydrauliques (études de danger et études de définition du système endigué). Des rapports techniques ont été rédigés suite aux visites. Les rapports faisant suite aux études de danger et de définition du système d'endiguement ont été finalisés fin 2019. Des consignes écrites ont été rédigés par des bureaux d'études.

8.2.2 - Etat d'avancement financier

8.2.2.1 - Initialement prévu

Ce PAPI 2 a un montant global de 43.7 millions d'euros. Il est rappelé que ce montant a été révisé lors du bilan mi-parcours :

- Axe 1 : 1.43 millions d'euros
- Axe 2 ; 0 €
- Axe 3 : 0.06 millions d'euros
- Axe 4 : 0.93 millions d'euros
- Axe 5 : 8.17 millions d'euros (il s'agit du deuxième axe le plus couteux dans le cadre de ce PAPI 2)
- Axe 6 : 6.13 millions d'euros
- Axe 7 : 26.99 millions d'euros (il s'agit de l'axe le plus couteux)
- Axe 0 : 1.5 millions d'euros.

Il est rappelé que la majorité de ces actions ont été financées par l'ETPB (84%, soit 37 millions d'euros). Certaines actions sont également portées et financées par l'Etat (3.7 millions d'euros répartis sur 3 actions), le Département du Gard (1.2 millions d'euros répartis sur 4 actions) ou encore les collectivités (0.8 millions d'euros).

8.2.2.2 - Montant à l'issu du 2^{ème} avenant

Suite à l'avenant 2, le montant global du PAPI a été revu comme suit :

- Axe 1 : 1.60 millions d'euros
- Axe 2 ; 0 €
- Axe 3 : 0.06 millions d'euros
- Axe 4 : 1.02 millions d'euros
- Axe 5 : 4.68 millions d'euros
- Axe 6 : 5.55 millions d'euros
- Axe 7 : 12.6 millions d'euros (il s'agit de l'axe le plus couteux)
- Axe 0 : 1.8 millions d'euros.

Ainsi, le montant du PAPI s'élève désormais à 25,5 millions d'euros. Soit un différentiel de 18 millions d'euros par rapport au montant de la convention initiale.

8.2.2.3 - Bilan

Le tableau présenté ci-après dresse le bilan financière du PAPI 2 au 21 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020 :

- 15,2 millions d'euros ont été consommés,
- 8,69 millions d'euros ont été subventionnés par les différents partenaires financiers,
- 6,58 millions d'euros ont été autofinancés.

Nota : le montant de certaines actions est incomplet car l'EPTB Vidourle est en attente du versement du solde (par exemple les études de zonage). Ces subventions manquantes sont en attente de paiement malgré la fin de l'opération. Pour d'autres actions (PICS Sommières par exemple), aucun versement n'a eu lieu à ce jour. Ainsi ce tableau doit être perçu comme une « première idée » du bilan financière. Il n'est cependant pas définitif.

Il est également précisé par le CD30 que :

- action 1.3 est achevée, sans coûts associés (régie) ;
- action 1.5 est terminée : les crédits ont été sollicités sur le bassin versant du Vistre et de Cèze. Les coûts associés au sondage et la refonte Noé peuvent être supprimés ;
- action 2.1 action a été partiellement annulée : pour autant l'action de sensibilisation a été menée avec SPC GD sans coût associé (régie).

TABLEAU 69 : SYNTHÈSE FINANCEMENT DU BILAN PAPI 2

En vert : actions ajoutées/modifiées dans le cadre de l'avenant n°1

En bleu : modifications dans l'avenant n°2

Axe I: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque											
Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel (HT)	Coût prévisionnel (Convention Initiale et avenant n°1)	Montant subventionné	Montant consommé au 31/10/2018 (HT)	Coût Global Avenant n°2 (HT)	Montant consommé au 31/12/2020 (HT)	Subventions versées au 31/12/20	Autofinancement Maître d'ouvrage au 31/12/2020	Etat de Réalisation
I.0.	Détermination des zones inondables et des dommages susceptibles d'être causés par les inondations – Mise en conformité avec la Directive Inondation	Etat	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	100 000		Opération terminée
I.1.	Pose de repères de crues et d'échelles limnimétriques - Travaux (Phase 1)	EPTB Vidourle	100 000	13 600	13 600	576	13 600	576	431	145	Opération en cours
	Pose de repères de crues et d'échelles limnimétriques - Etude générale, fabrication et pose (Phase 2)	EPTB Vidourle		86 400	0	1 225	86 400	39 520	23 712	15 808	Opération en cours
	<i>Total I.1.</i>		<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>13 600</i>	<i>0</i>	<i>100 000</i>	<i>40 096</i>	<i>24 143</i>	<i>15 953</i>	Opération en cours
I.2.	Sensibilisation scolaire au risque inondation (<i>les montants consommés sont affichés en TTC</i>)	EPTB Vidourle	705 000	805 000	517 980	760 705	1 065 000	833 747	615 445	218 302	Opération en cours
I.3.	Sensibilisation des élus et du personnel technique des collectivités territoriales	CD 30									Opération en cours
I.4.	Culture du risque et Communication grand public : Plaquettes, expositions, site Internet	EPTB Vidourle	150 000	50 000	0	0	50 000	9 804			Opération en cours
I.5.	Observatoire départemental du risque	CD 30	288 000	288 000	39 629	39 629	288 000				Opération en cours
I.6.	Mise en conformité avec la réglementation relative à l'information préventive – Elaboration des DICRIM	Commune	60 000	20 000			20 000				Opération en cours
Total Axe I			1 467 000	1 343 000	651 209	880 334	1 603 000	963 648	739 588	234 255	

* BOP 181 de 2013 à 2015

Axe II: Surveillance, prévision des crues et des inondations

Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel (HT)	Coût prévisionnel (Convention Initiale et avenant n°1)	Montant subventionné (HT)	Montant consommé au 31/10/2018 (HT)	Coût Global Avenant n°2 (HT)	Montant consommé au 31/12/2020 (HT)	Subventions versées au 31/12/20	Autofinancement Maître d'ouvrage au 31/12/2020	Etat de Réalisation
II.1	Mesures visant à accroître la qualité de la mise en vigilance des communes	CD 30									Opération annulée
Total Axe II			NC		NC	NC	NC	0		0	

Axe III: Alerte et gestion de crise

Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel (HT)	Coût prévisionnel (Convention Initiale et avenant n°1)	Montant subventionné (HT)	Montant consommé au 31/10/2018 (HT)	Coût Global Avenant n°2 (HT)	Montant consommé au 31/12/2020 (HT)	Subventions versées au 31/12/20	Autofinancement Maître d'ouvrage au 31/12/2020	Etat de Réalisation
III.1.	Plans Communaux de Sauvegarde - 30 (1)	Communes - EPCI	32 000	10 000	0	0	10 000				Opération en cours
	Plans Communaux de Sauvegarde - 34 (2)	Communes - EPCI	152 000	30 000	0	0	30 000				Opération en cours
	Opérationnalité des PCS	Communes - EPCI					15 000				Opération en cours
Total Axe III			259 000	40 000	0	0	55 000	0		0	

(1) Financement SMD garanti seulement pour ses communes gardoises membres

(2) Financement CD 34 garanti seulement pour ses communes héraultaises

(3) Financement variable selon conditions (obligation ou non obligation, sous MOage EPCI ou Commune, plancher subventionnable)

Axe IV: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel (Convention initiale) (HT)	Coût prévisionnel (Convention Initiale et avenant n°1)	Montant subventionné (HT)	Montant consommé au 31/10/2018 (HT)	Coût Global Avenant n°2 (HT)	Montant consommé au 31/12/2020 (HT)	Subventions versées au 31/12/20	Autofinancement Maître d'ouvrage au 31/12/2020	Etat de Réalisation
IV.1.	Poursuite de l'élaboration ou de la révision et de l'approbation de Plans de Prévention du Risque Inondation	Etat	660 000	660 000	660 000	100 000	660 000	100 000		100 000	Opération en cours
IV.2.	Etudes pour la prise en compte du risque d'inondation dans les démarches d'aménagement du territoire : PLU et autres documents Commune de Saint Jean de Serres	EPTB Vidourle	25 000	25 000	25 000	20 651	20 651	20 651	16 880	4 456	Opération terminée
	Etudes pour la prise en compte du risque d'inondation dans les démarches d'aménagement du territoire : PLU et autres documents Commune de Quissac	EPTB Vidourle	50 000	50 000	50 000	11 077	62 000	31 923	29 255		Opération terminée
	Etudes pour la prise en compte du risque d'inondation dans les démarches d'aménagement du territoire : PLU et autres documents Commune de Logrian-Florian	EPTB Vidourle	25 000	25 000	25 000	952	33 000	58 509	15 962		Opération terminée
	Etudes pour la prise en compte du risque d'inondation dans les démarches d'aménagement du territoire : PLU et autres documents Commune de Saint Hippolyte du Fort	EPTB Vidourle		50 000	50 000	10 077	75 000	66 807	33 404		Opération terminée
	Etudes pour la prise en compte du risque d'inondation dans les démarches d'aménagement du territoire : PLU et autres documents Communes du	EPTB Vidourle		120 000	120 000	27 054	165 000	150 379	75 190		Opération terminée
Total Axe IV			685 000	930 000	930 000	169 812	1 015 651	428 270	170 690	104 456	

Axe V: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens											
Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel (HT)	Coût prévisionnel (Convention Initiale et avenant n°1)	Montant subventionné (HT)	Montant consommé au 31/10/2018 (HT)	Coût Global Avenant n°2 (HT)	Montant consommé au 31/12/2020 (HT)	Subventions versées au 31/12/20	Autofinancement Maître d'ouvrage au 31/12/2020	Etat de Réalisation
V.1.	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Etudes et animations - Dpt 30	Collectivités	300 000	30 000	9 850	9 850	20 000	17 820	11 974	5 846	Opération terminée
	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Etudes et animations -Dpt 34	Collectivités		20 000	0	0	20 000	0	0		Opération en cours
	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux (Dpt 30) (1)	Collectivités	800 000	50 000	29 133	0	40 000	74 680	40 492	34 188	Opération terminée
	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux (Dpt 34)	Collectivités	450 000	50 000	0	0	40 000	0	0		Opération non démarrée
	Total V.1.		1 550 000	150 000	38 983	9 850	120 000	92 500	48 902	40 034	
V.2.	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de réduction de la vulnérabilité de l'habitat - Etudes et animation (les montants affichés sont en TTC)	Collectivités	1 050 000	282 000	287 898	271 634	271 634	271 634	217 307	54 327	Opération en cours
	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de réduction de la vulnérabilité de l'habitat - Travaux (Dpt 30)	Particuliers	1 670 000	500 000	458 751	458 751	458 751	458 751	216 638	242 413	Opération terminée
	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de réduction de la vulnérabilité de l'habitat - Travaux (Dpt 34)	Particuliers	750 000	60 000	0	0	30 000	0	0		Opération non démarrée
	Total V.2.		3 470 000	842 000	746 649	730 385	760 385	730 385	433 945	296 740	
V.3.	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des activités économiques - Etudes et animation	Collectivités	300 000	250 000	246 200	0	246 200	0	0		Opération en cours
	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des activités économiques - Travaux (Dpt 30)	Entreprises	840 000	100 000	0	0	75 000	0	0		Opération non démarrée
	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des activités économiques - Travaux (Dpt 34)	Entreprises	600 000	75 000	0	0	75 000	0	0		Opération non démarrée
	Total V.3.		1 740 000	425 000			396 200	0	0		
V.4.	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des activités agricoles - Etudes (Dpt 30)	Collectivités ASA - Agriculteurs	140 000	25 000	0	0	25 000	0	0		Opération non démarrée
	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des activités agricoles - Etudes (Dpt 34)	Collectivités ASA - Agriculteurs	100 000	25 000	0	0	25 000	0	0		Opération en cours
	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des activités agricoles - Travaux (Dpt 30)	Agriculteurs	1 110 000	80 000	21 285	21 285	80 000	21 285	2 129	19 157	Opération terminée
	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des activités agricoles - Travaux (Dpt 34)	Agriculteurs	750 000	70 000	0	0	70 000	0	0		Opération non démarrée
	Total V.4.		2 100 000	200 000			200 000	21 285	2 129	19 157	
V.5.	Déplacement d'enjeux- Relocalisation	Etat	3 000 000	3 000 000		Non communiqué	3 000 000	Non communiqué	-		Opération en cours
V.6.	Ressuyage de la plaine Lunel/Marsillargues	EPTB Vidourle	3 550 000	3 550 000	3 550 000	0	200 000	0	0		Opération en cours
Total Axe V			15 410 000	8 167 000	4 564 134	751 670	4 676 585	844 170	488 540	355 931	

* Plans de financement indiqués à titre indicatif. Se reporter aux fiches actions pour les modalités de financement.

Axe VI: Ralentissement des écoulements

Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel (HT)	Coût prévisionnel (Convention Initiale et avenant n°1)	Montant subventionné (HT)	Montant consommé au 31/10/2018 (HT)	Coût Global Avenant n°2 (HT)	Montant consommé au 31/12/2020 (HT)	Subventions versées au 31/12/20	Autofinancement Maître d'ouvrage au 31/12/2020	Etat de Réalisation
VI.1.	Etude de faisabilité des 9 bassins de rétention	EPTB Vidourle	1 300 000	750 000	750 000	420 973	420 973	420 973	213 445	207 528	Opération terminée
VI.2.	Création d'un bassin de rétention de Garonnette à Quissac	EPTB Vidourle	4 000 000	4 000 000	4 000 000	3 453 905	4 000 000	3 597 801	2 194 556	1 403 245	Opération terminée
VI.3.	Etude de danger des barrages de Conqueyrac, Ceyrac et La Rouvière	CD 30	80 000	80 000	80 000	79 132	79 132	79 132	31 653	47 479	Opération terminée
VI.4.	Travaux de sécurisation du barrage de La Rouvière (1)	CD 30	750 000	750 000	750 000	554 664	554 664	554 664	332 758	419 731	Opération terminée
VI.5	Etude de définition d'un projet d'intérêt commun pour la réduction du risque inondation sur la commune de Sommières	EPTB Vidourle		0	0	0	500 000	2 692	0		Opération en cours
Total Axe VI			6 130 000	5 580 000	5 580 000	4 508 674	5 554 769	4 655 262	2 772 412	2 077 983	

(1) Financement SMD sur assiette réduite

Axe VII: Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel (HT)	Coût prévisionnel (Convention Initiale et avenant n°1)	Montant subventionné (HT)	Montant consommé au 31/12/2018 (HT)	Coût Global Avenant n°2 (HT)	Montant consommé au 31/12/2020 (HT)	Subventions versées au 31/12/20	Autofinancement Maître d'ouvrage au 31/12/2020	Etat de Réalisation
VII.1.	Confortement des digues de 1er rang et des points de surverses – Commune d'Aimargues (Etudes et travaux)	EPTB Vidourle	9 135 000	9 135 000	9 135 000	6 225 754	9 135 000	6 379 687	4 404 833	1 974 853	Opération en cours de finalisation
VII.2.	Confortement des digues de 1er rang et des points de surverses – Aval RN 113 jusqu'à l'exutoire à la mer – Communes de Marsillargues, Saint Laurent d'Aigouze, Aigues-Mortes, Le Grau du Roi (Etudes)	EPTB Vidourle	100 000	100 000	0	0	100 000	-	-	-	2016-2018
VII.3.	Aménagement d'un point de surverse dans la digue de 1er rang entre Lunel et Marsillargues (Etudes et travaux)	EPTB Vidourle	9 850 000	9 850 000	Voir remarques	0	9 850 000	-	-	-	2021
VII.4.	Création d'une digue de second rang – Lunel (Etudes et travaux)	EPTB Vidourle	3 200 000	3 200 000	Voir remarques	0	3 200 000	-	-	-	2019
VII.5.	Création d'une digue de second rang - Marsillargues (Etudes et travaux)	EPTB Vidourle	3 850 000	3 850 000	Voir remarques	0	3 850 000	-	-	-	2020
VII.3.	Aménagements et sécurisation des digues de la Rive droite - Communes de Lunel et Marsillargues (34)	EPTB Vidourle	16 900 000	16 900 000	1 250 000	148 378	1 250 000	436 766	60 700	376 066	Opération en cours
VII.6.	Création d'une digue de second rang - Aimargues (Etude)	EPTB Vidourle	105 000	105 000	0	21 196	105 000	45 183	26 523	18 660	Opération en cours
VII.7.	Création d'une digue de second rang - Le Cailar (Etude)	EPTB Vidourle	0	0	0	0	0				Opération en cours
VII.8.	Création d'une digue de second rang - Gallargues-Le-Montueux (Etude)	EPTB Vidourle	95 000	95 000	0	21 196	95 000	41 965	26 523	15 442	Opération en cours
VII.9.	Débroussaillage des ouvrages de protection de la basse vallée (30-34)	EPTB Vidourle	215 000	455 000	Autofinancement	246 712	455 000	-	-	-	2012-2018

VII.10.	Visites techniques des ouvrages hydrauliques	EPTB Vidourle	180 000	200 000	Autofinancement	154 210	200 000	-	-	-	2012-2018
VII.9.	Gestion du système endigué	EPTB Vidourle	395 000	635 000	Autofinancement	655 973	2 000 000	1 422 726	-	1 422 726	Opération en cours
VII.10.	Information, sensibilisation des acteurs et exercices de crise pour la gestion du système endigué en cas de crue	EPTB Vidourle			Autofinancement		15 000	0	0	0	Opération en cours
			26 990 000	26 990 000	10 385 000	7 565 921	12 600 000	8 326 326	4 518 579	3 807 748	

GOUVERNANCE PAPI VIDOURLE 2 (Consommé au 31/12/2020)											
Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Plan de Financement					Maître d'ouvrage		Total (HT)	
			Etat	Europe	Région	SMD	CD30	CD34	EPTB Vidourle		Autre MO
			€	€	€	€	€	€	€		€
G.1.	Equipe PAPI * (Etat : BOP181)	EPTB Vidourle	389 000	115 767		258 279			976 954	1 740 000	

SYNTHESE (après convention PAPI)		
Nature de l'action	Plan de Financement	Total HT)
	Total (HT)	
Axe I	1 467 000	1 467 000
Axe II	NC	NC
Axe III	259 000	259 000
Axe IV	760 000	760 000
Axe V	15 410 000	15 410 000
Axe VI (Actions labellisées CMI)	6 130 000	6 135 000
Axe VII (Actions labellisées CMI)	26 430 000	26 430 000
TOTAL PAPI (Actions labellisées CMI)	50 456 000	50 456 000

SYNTHESE (après avenant 1 PAPI)		
Nature de l'action	Plan de Financement	
	Total (HT)	Différentiel
Axe I	1 343 000	-124 000
Axe II	NC	NC
Axe III	40 000	-219 000
Axe IV (avec nouvelles actions)	930 000	170 000
Axe V	8 167 000	-7 243 000
Axe VI (retrait des actions non labellisées CMI)	6 036 045	-93 955
Axe VII (avec nouvelles actions)	26 990 000	560 000
TOTAL PAPI (avec les nouvelles actions)	43 506 045	-6 949 955

SYNTHESE (après avenant 2 PAPI)		
Nature de l'action	Plan de Financement	
	Total (HT)	Différentiel
Axe I	1 603 000	260 000
Axe II	NC	NC
Axe III	55 000	15 000
Axe IV	1 015 651	85 651
Axe V	4 676 585	-3 490 415
Axe VI	5 554 769	-481 276
Axe VII	12 600 000	-14 390 000
TOTAL PAPI	25 505 005	-18 001 040